

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mil seize et le deux mars à vingt-heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme COURNU, M VAUGRENARD, Mme BOUKHALO, M THOMASSON, Mme DENYS, M. LE GOANVIC, M. NAUD, Mme PEYTOUR, Mme GRAS, Mme CHAUMONT M. BOSSAVY, Mme LACOSTE, M MAGNOU

ABSENTS : 0

PROCURATIONS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame COURNU

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2016

Le procès-verbal de la séance du 13 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

CHOIX BUREAU D'ETUDE MISSION SPS TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de prix reçues pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) et une mission contrôle technique (C.T) concernant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle

Trois bureaux d'études ont été contactés :

- **Qualiconsult** :

SPS : 1 880 € HT
CT : 4 060 € HT
Accessibilité : 250 € HT
Total : 6 190 € HT

- **Apave** :

SPS : 1 410 € HT
CT : 2 730 € HT
Accessibilité : 480 € HT
Total : 4 620 € HT

- **Bureau Socotec** :

SPS : 1 120 € HT
CT + ac : 1 525 € HT
Total : 2 645 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne le bureau d'études SOCOTEC pour un montant de prestation total de 2 645 € HT.

Accepte les conditions financières qui viennent de lui être exposées

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Autorise le Maire à signer les contrats de coordination Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique et accessibilité avec la Société SOCOTEC et tous documents relatifs à cette affaire.

Charge le Maire d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement de cette mission

Prend Acte qu'en cas de variation de la masse des travaux de plus de 5% la rémunération du coordonnateur sera réajustée en fin de chantier proportionnellement au montant définitif des travaux.

CHOIX BUREAU D'ETUDE MISSION SPS RESTAURATION EGLISE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de prix reçues pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) concernant les travaux de réhabilitation de l'église.

Trois bureaux d'études ont été contactés et un seul a répondu

- **SPS Périgord** 1 305 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne le bureau d'études SPS Périgord pour un montant de prestation total de 1 305. € HT.

Accepte les conditions financières qui viennent de lui être exposées

Autorise le Maire à signer les contrats de coordination Sécurité et Protection de la Santé, avec la Société SPS Périgord et tous documents relatifs à cette affaire.

Charge le Maire d'inscrire les crédits nécessaires pour le financement de cette mission

Prend Acte qu'en cas de variation de la masse des travaux de plus de 5% la rémunération du coordonnateur sera réajustée en fin de chantier proportionnellement au montant définitif des travaux.

OUVERTURE PROGRAMME INVESTISSEMENT : TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

Madame Le Maire expose :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 15 avril et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 120 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1 : d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 120 000 € dont l'affectation est la suivante :

Chapitre opération 201 : Travaux école maternelle
Article 2313 : Constructions : 100 000 €

Chapitre opération 202 : Aménagement parking
Article 2313 : Constructions : 20 000 €

Article 2 : de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : AVENANT

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 octobre 2015 a désigné A2i – 37 Rue Puits de la Barre – SAINT PARDOUX LA RIVIERE pour assumer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics aux abords de l'EHPAD.

Le taux de rémunération s'élevait à 5,5 % et les travaux évalués à 390 000 € HT dans le programme prévisionnel.

Il s'est avéré, à l'issue de l'étude du projet, qu'après l'intégration des éléments demandés par les membres du comité de pilotage non prévus lors de l'élaboration du programme, le montant s'est élevé à 453 382.30 € HT soit une plus-value par rapport au marché initial de 63 328.30 € HT.

Un avenant au marché de travaux doit être signé pour une montant de 3 483.06 € HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de l'EHPAD.

Les travaux envisagés ont pour objectif de réaménager les places Achille Moulinier et des Promenades.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Madame. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de 8 000 € et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 453 382.30 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 8 000 €
- Subvention DETR : 76 650 €
- Contrat d'objectif : 67 580 €
- Département : 61 320 €
- Autofinancement communal : 239 832.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le dossier et sollicite une aide financière de 8 000 €, au titre de la réserve parlementaire 2016,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

INDEMNITES ELUS

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

VU la délibération en date du 14 avril 2014 portant fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, et des autres élus municipaux (conseillers municipaux avec ou sans délégation) sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune d'Excideuil appartient à la strate de 1 000 à 3 499 Habitants, au 1^{er} janvier 2014,

Considérant le refus de madame le Maire de disposer de l'indemnité de fonction maximale prévue par la loi

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le montant des indemnités des adjoints et des autres élus municipaux doit être fixé par délibération dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale à savoir l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice sans les majorations ;

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Il précise que l'enveloppe financière mensuelle maximale s'élève à : 4 388.79 €

- l'indemnité du Maire, fixée par la loi à 49.45 % de l'indice brut 1015,
- et du produit de 16.5. % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints,

Considérant en outre que la commune :

- est chef-lieu de canton, commune siège du bureau centralisateur du canton ou qui avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons

- et que ces caractères justifient l'autorisation des majorations d'indemnités de fonction prévues par les articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T.,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Compte tenu de l'enveloppe indemnitaire globale, et de la demande de Madame le Maire, de fixer les indemnités du Maire et des Adjoints et des autres élus municipaux comme suit :

Maire : 41.6 % de l'indice 1015 ;

1er adjoint : 17.10 % de l'indice brut 1015

2^{ème} adjoint : 11.32 % de l'indice brut 1015

autres adjoints : 11.32. % de l'indice brut 1015

Conseillers délégués : 11.32 % de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un tableau récapitulatif des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

MODALITES DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Depuis l'année scolaire 1996-1997 les communes ne disposant pas d'école participent au frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire d'Excideuil selon le principe et le mode de calcul suivants :

- a- Seules les dépenses de fonctionnement doivent être prises en compte. Ainsi, l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques de la commune

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

d'accueil et notamment les charges liées à l'emploi des assistantes des écoles maternelle, les dépenses d'entretien de bâtiments scolaires figurant dans la section de fonctionnement, l'achat des fournitures scolaires et de l'ensemble des matériels obligatoires à la charge des communes entrent dans le calcul.

b-

En revanche, les dépenses pour les TAP (Temps activités périscolaires,) les frais de garde ou de cantine et les dépenses de classe de découverte, ainsi que les dépenses d'investissement n'entrent pas dans le calcul.

c- Mode de calcul :

4^{ème} trimestre de l'année X

$$\frac{14}{36} \times \text{coût moyen par élève} \times \frac{\text{PFCR}}{\text{PBCA}} \times 65 \% \times$$

Nombre des élèves de la commune de résidence

1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année X +1

$$\frac{22}{36} \times \text{coût moyen par élève} \times \frac{\text{PFCR}}{\text{PBCA}} \times 65 \% \times$$

Nombre des élèves de la commune de résidence

Ce taux de prise en charge de 65 % n'a pas été revalorisé à ce jour.

Devant l'augmentation des charges de fonctionnement, Madame le Maire d'Excideuil souhaite demander une prise en charge à hauteur de 100 %, toujours en fonction du potentiel fiscal de la commune de résidence avec un rapport $\frac{\text{PFCR}}{\text{PFCA}}$

obligatoirement inférieur ou égal à 1.

Le Conseil Municipal décide de la hausse du taux à 100 %

SUBVENTION ONAC

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, a le projet de déplacer le monument aux morts communal sur les allées André Maurois.

Elle ajoute que l'office National des Anciens Combattants peut apporter une aide financière à hauteur de 20% de la dépense et propose au conseil municipal de le solliciter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter la participation financière de l'ONAC

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

CONVENTION SMECTOM DE PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR 2016

Trois conventions sont proposées par le SMCTOM de Dussac pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des sites énumérés ci-dessous :

- Station épuration
- Camping
- Marché Hebdomadaire.

Le coût de la levée est de 27 € par bacs de 660 litres et de 13.50 € par bacs de 330 litres.

Le nombre de passage estimés sont les suivants :

- Station épuration : 52 passages
- Camping : 14 passages
- Marché Hebdomadaire : 52 passages.

Suite à la discussion au sujet des déchets du marché, Madame le Maire demande à Marc BUFFAT de prendre contact avec M.FAUCHER, Président du SMECTOM, pour ce qui concerne les cartons et cageots que les agents de la voirie devraient encore ramasser malgré la convention. Les déchets ne devraient-ils pas être remportés par les forains ou tout au moins le coût réclamé par le SMECTOM ne devrait-il pas être supporté par le fermier la SARL FRERY.

Après avoir pris connaissance des projets de conventions, le Conseil Municipal délibère et, par 14 voix pour et 1 abstention M.MAGNOU (en raison des déchets du marché)

- **Décide** d'approuver les termes de ces conventions,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

CONVENTION LOCATION ET GESTION D'UN PIGEONNIER

Proposition d'une convention sur 4 ans. Prise en charge totale de la régulation et stérilisation des œufs par l'entreprise sans intervention des agents communaux.

Il y aurait 700 pigeons causant des nuisances à Excideuil. Après capture et régulation, leur population serait ramenée à 70.

Après débat, la proposition ne convainc pas : en raison du coût (près de 28 000 €) et de la configuration du bâti du bourg qui risque anéantir l'efficacité de ce projet.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Vote favorable : 5 (Mme DENYS, Mrs BUFFAT, LE GOANVIC, THOMASSON, VAUGRENARD)

Vote contre : 10

Il sera demandé au Lieutenant de louveterie Vincent PERSONNE d'intervenir plus souvent pour une régulation efficace.

Cependant M.THOMASSON fait remarquer à juste titre que cela peut générer un problème sanitaire. De plus, lors des tirs, il arrive que des cadavres de pigeons tombent dans les gouttières et les obstruent.

QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

AMI

Madame le Maire informe le conseil de son rendez-vous le 22 février avec M.BASSAGER à la Préfecture l'encourageant à récidiver pour le projet AMI bourg centre. Le document étant à remettre le 1^{er} mars pour une réponse à la fin de ce même mois.

Du projet initial de 2014, 4 fiches prépondérantes ont été actualisées : la maison de santé et une OPAH portées par la communauté de communes Causses et Rivières

Le réaménagement des Promenades et la rénovation de la classe maternelle sont portés par la commune.

Coût estimatif du projet : 2 872 401€.

En cas de sélection de nos collectivités, une aide supplémentaire serait accordée.

Madame le Maire remercie Marc BUFFAT et Alain VAUGRENARD pour leur implication et leur diligence en raison du délai imparti extrêmement court. Ainsi que René THOMASSON pour le dépôt du dossier avec Alain VAUGRENARD en temps et en heure à la préfecture.

Caserne des pompiers

Aujourd'hui a eu lieu une rencontre avec M. JEAN chargé du patrimoine au SDIS. Il s'agissait d'examiner le réaménagement de la caserne d'Excideuil ou de la construction d'un autre centre de secours en raison de l'augmentation du personnel féminin et de la fonctionnalité du bâtiment. Actuellement l'effectif est de 38 pompiers.

Le projet proposé par l'ATD n'étant pas conforme aux attentes des pompiers, le prix estimatif ne peut être pris en considération.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 2 MARS 2016
PROCES VERBAL

Pour le financement, le SDIS prendrait en charge 50% et le reste sera financé par les communes qui dépendent du centre de secours dans la mesure où le projet est accepté à l'unanimité.

Les projets seront présentés aux communes en juin. Début des travaux prévus début 2017 pour un achèvement fin 2018.

Les pompiers sont favorables au réaménagement de la caserne actuelle.

Fête de la musique

Paulette BOUKHALO informe l'assemblée d'une manifestation le 21 juin 2016 associée à la fête de la musique. Ce serait une journée sans voitures en centre-ville.

Seuls les véhicules propres, les vélos, trottinettes etc. auraient la possibilité de circuler.

Implication des associations, des commerçants...
Animation dans les rues.

Calendrier

Exposition espagnole GOYA – DALI à la cité scolaire : vernissage le 24 mars à 18 heures